

INTERIEUR.

CONSEIL DE VILLE.

Dans la séance du Conseil de la Ville de Samedi dernier, et après lecture de la lettre du Maire, M. Dixon a demandé l'adoption de l'ordonnance...

La question a été mise aux voix et rejetée. L'appel nominal ayant été demandé, il a paru que M.M. Dixon, Field, Freret, Dixon et Blane...

Sur motion de M. Holland, résolu que le Maire est invité à faire faire aussitôt que possible, les réparations nécessaires au monument érigé en l'honneur de feu le Gouverneur Wm. C. Claiborne.

ACTEURS DE L'ABEILLE.

Donaldsonville, 26 Février 1830. Mon cher Monsieur, Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat...

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Je vous envoie ci-joint la copie d'un bill qui a passé au Sénat et qui est maintenant devant la Chambre, relatif à la Compagnie de Navigation.

Dernières Nouvelles de France.

La barque Grecian, arrivée à Charleston, et partie du Havre le 8 janvier, a apporté des journaux de Paris jusqu'au 6.

Les journaux de Bordeaux annoncent que plusieurs navires, dans ce port, ont eu leurs cables coupés par les glaces flottantes de la Garonne.

On dit que les amis de Royer-Collard l'ont fait revenir de sa répugnance à être candidat pour la présidence de la Chambre des Députés à la prochaine session.

Le Moniteur contient une ordonnance royale, par laquelle les émoluments des officiers et commis de douane se trouvent réduits.

Au Havre, le marché de coton était languissant à cause des obstacles pour le transport dans l'intérieur, occasionnés par les fortes neiges.

Les ventes de la dernière session s'élevaient à 1052 h, parmi lesquelles 18 Louisianais à 105.

EXTERIEUR.

FRANCE.

Paris, 14 Décembre.

INTERVENTION ÉTRANGÈRE.

Nous croyons devoir donner quelque développement à des réflexions rapides que nous avons présentées sur l'intervention étrangère.

C'est une question qui peut paraître oiseuse au moment où le ministère de la triple influence de Londres, Vienne et Rome, touche à une agonie qui sera, il faut l'espérer, sans convulsions; mais il peut mourir sans que ses projets meurent avec lui.

La congrégation n'en conserve-t-elle pas le dépôt? N'est-il pas dans les vieilles habitudes des absolutistes de porter leurs regards à l'étranger? Ne croyons pas tristes les idées dont on prononce l'ajournement avec un mortel désespoir.

Coups-d'état et intervention étrangère, voilà deux termes parfaitement corrélatifs. Demandez-le aux rédacteurs et signataires de la note secrète. Une bonne coalition, voilà le dernier argument en réserve. Recherchons encore une fois sa valeur.

Il est un fait démontré dans nos annales contemporaines, c'est que les coalitions des rois contre la France, furent-elles appuyées par un million de soldats, ne sont pour eux qu'une source d'ignominie, qu'un abîme de désastres, tant qu'elles ne sont point provoquées par le cri, par le désir, par les armemens spontanés des peuples.

Jemmapes, Fleurus, Austerlitz, Friedland, Ulm, Austerlitz, Iena et Friedland, ont prononcé sur cette question, définitivement et sans appel, dans les capitales des souverains armés. Quand les peuples, revêtus par le sentiment, l'indépendance nationale et civile, se sont précipités dans les landwehr, dans les landsturm, et ont entraîné à leur suite les souverains et couronnés, la France a pu soutenir encore avec gloire une lutte si formidable.

Otez lui les alliés qui l'ont trahie après Moscou, après Lützen, et ceux qui ont déserté sur le champ de bataille de Leipzig, et vous la verrez encore maîtresse de plus d'états que n'en réunissait Charlemagne. Il est vrai qu'il faut ici comparer les ressources prodigieuses du grand capitaine qui n'est que des siècles, et dont les siècles produiront difficilement l'égal; mais des institutions libres offrent peut-être encore un appui plus inébranlable. Ce sont les peuples et non les cabinets qui seuls ont fait le succès des deux coalitions dont le souvenir pèse sur la France, malgré les faits glorieux et les nombreuses victoires qui s'y sont attachés.

C'est une vérité que M. de Lacroix a parfaitement mise en lumière dans son introduction à l'histoire de la restauration.

Or, qu'est ici le sentiment des peuples? Si nous abaïssons nos regards sur la triste péninsule hispano-lusitanienne, c'est bien là que nous trouverons les dispositions les plus hostiles dans la camarilla, dans les couvens, et peut-être aussi, pour le moment, parmi la multitude. Mais, qu'elle impuissance, bon Dieu! Les habitants de deux ou trois villages voisins ne reculent-ils pas en fuite les héros en guerre, les revenus de l'expédition du Mexique ou de celle de Terceira? Que deviendrait l'Espagne si une poignée de nos soldats veut l'animer dans le pays un sentiment de liberté comprimé, mais non étouffé chez les grands qui ont eu le glorieux d'être les premiers propagateurs, chez tous les hommes éclairés, industrieux, aisés, que possède encore l'Espagne, et enfin, parmi cette multitude même qui ne s'était que trop jointe à la cause des cortès, et qui n'aîné dans le despotisme monarchique une prime pour la mendicité et qu'une ancienne tolérance pour le brigandage? Nos soldats seraient à peine marchés vers Pamplune ou Burgos que le bruit de leur marche aurait retenti jusqu'à Séville, et que le trône d'Isabelle de Don Miguel serait en poudre.

Mettions-nous l'Italie en cause? Eh! qui donc oserait faire monter l'Italie et l'armée contre nous, sans anciens libérateurs, dont elle a partagé la gloire et la fortune; contre nous qu'elle aime et regrette plus que jamais depuis que ses fers ont été brisés par la Sainte Alliance? N'est-ce l'Autriche? Mais sa domination n'est pas plus assurée en Italie que celle du sultan Mahmoud dans la partie de l'Europe qu'on lui laisse conserver provisoirement. Ne se conduit-elle pas envers la Lombardie et tous ces états qu'elle a su y annexer, comme si elle était pressée d'en avoir des dépouilles, de dévorer des ressources qui lui n'appartiennent plus? Un peuple vif, fogéieux, ardent, se plaint encore plus des efforts tentés pour l'abrutir, que de l'imperturbable avidité avec laquelle on le ruine. Est-ce après vingt ans d'une glorieuse fraternité avec les Français conduits par Bonaparte, est-ce après

l'administration aimable, vigilante, éclairée d'Eugène Beauharnais, qu'on peut supporter le bâton des caporaux autrichiens et l'inquisition des douaniers autrichiens avec celle des moines?

Un premier coup de canon tiré, soit en-deça soit au-delà des Alpes, réveillerait à Milan, à Pavie, à Mantoue, vingt mille vétérans qui ont suivi nos armes avec honneur, et soulèverait tout, depuis le Tessin jusqu'au Tagliamento. Loin que l'Italie puisse servir les desseins ou les stupides fureurs qu'on prête à M. de Metternich, c'est elle qui tiendrait garottée la politique ennemie du cabinet de Vienne.

Avant d'engager les hostilités contre la France, il serait travaillé de la même fièvre que Ferdinand VII et don Miguel. Certes, on peut en dire autant des rois de Sardaigne et des Deux-Siciles à qui les souvenirs de 1820 et 1821 doivent être présents. Loin de nous la pensée de réveiller des ressentiments funestes au repos des états, et qui pourraient compromettre l'avenir des peuples! Mais de vaines menaces, nous pourrions répondre par des menaces positives. Le plus dangereux volcan qui menace le palais de Naples n'est pas le Vésuve. Le palais de Turin est sans doute un séjour fort calme et fort édifiant; mais qu'une imprudence fanfaronne soit commise par cette cour et l'enverra si les soldats et le peuple piémontais se souviennent de la journée de Novarre, s'ils peuvent être unis de cœur aux Autrichiens, et s'ils ont un rien gardé du patriotisme et du courage de Santa-Rosa, de cet illustre exilé qui ne sut se consoler des malheurs de sa patrie qu'en s'unissant à la cause des Grecs, et mourut sur la terre des héros!

L'ombre d'André Dorin ne plane-t-elle pas encore sur Gènes et celle de Dandolo sur Venise, que l'oppression autrichienne va rejeter dans les flots de l'Adriatique? La Grèce n'a-t-elle pas vu sortir d'un esclavage et plus long et plus rude? Il faut crier à tous les princes de l'Italie: "Soyez pacifiques, et, s'il se peut, imitez le prince dont la sagesse héréditaire fait fleurir la Turquie."

En portant nos regards vers la Meuse et le Rhin, nous ne voyons que des états qui naguères faisaient partie de la France, et qui, la Hollande exceptée, ne virent jamais s'élever à un plus haut degré de splendeur leur industrie et leur agriculture. Leur manque le bonheur d'être unis à la France paisible et constitutionnelle. Pense-t-on que ce bonheur n'ait pas été furieusement regretté? La Belgique n'a-t-elle pas gémi de son union forcée avec la Hollande? Ne se sent-elle pas écrasée sous le fardeau d'une dette qu'elle n'a pas contractée? Plus heureuse, est-il vrai que les départements du Rhin, et qui virent le régime représentatif et sous les lois d'un monarque, ami éclairé des institutions libérales et qui est de l'ennemi des principes ultramontains. (Cont.)

FEUILLETON.

L'administration du théâtre d'Orléans.

Ne voulant pas priver le public d'un aussi bel ouvrage que Marino Faliero, s'est empressée de suppléer au vide que laissait dans la distribution des personnages de cette pièce la mort de Leblanc. M. Marchand, qu'on a vu avec intérêt dans plusieurs tragédies à bien voulu se charger du rôle de Lionel qui jouait Leblanc à la première représentation; et M. Victorin remplira celui d'Isabel Bertuccio, qui lui avait été destiné dans l'origine. Nous pensons, et nous aimons à croire que le public sera de notre avis, que cette nouvelle distribution ne laissera rien à désirer pour la marche et l'ensemble de ce chef-d'œuvre d'un poète contemporain.

La seconde représentation a lieu demain. Nous prions de cette circonstance pour attirer l'attention sur l'acteur chargé du principal personnage: il est à remarquer, à sa louange, que ce rôle qu'il a créé est un de ceux qu'il a le mieux joués sur notre théâtre; plusieurs personnes récemment arrivées de Paris et qui ont vu Lionel, assurent qu'Aristippe l'a au moins égalé dans la conception de Marino Faliero.

Au Barde Louisianais.

Qu'est-ce donc, Duperron! d'où provient ton silence? Ta muse trop replette est-elle en défilance? Est-elle dérangée du haut de l'Hélicon, Et resté fourvoyé dans le bourbeux valon? Zézine est-elle morte? ou Jackson ton idole Atrahit dégrèner les murs du capitole? Elias, trop sensible, en retraçant les torts, A-t-elle dans ton cœur éveillé les remords? Ou plutôt, attaqué de la fièvre commune, Désertes-tu les arts pour servir la fortune? Et content des succès que t'accorde Phébus, Pours-tu l'étude? Poète in partibus? Aurais-tu le dégoût, l'ophtalmie ou la goutte? Ton esprit, par hazard, ferait-il banqueroute? Ce serait un malheur trop funeste à l'état. Qui pourrait se charger d'un pareil syndicat? A qui dénoncerait-on de si lettres de telle? Mais non, ta tête est ferme, et bonne est ta cervelle.

Je connais ton génie et ta capacité: Atlas offre aux autans moins de solidité. Qui peut donc en ce cas t'obliger à te taire? Aurais-tu sur les dos quelque méchante affaire? Tu bien certain barboter, piqué de ton bouquet? Tu t'en es en ce cas coupé le sifflet! Non, non! l'on t'aperçoit, isolé, taciturne, Tel que l'on a dépeint Marius à Minturne. Quel contraste, grand Dieu! toi jadis si gaillard! Tu n'es plus à nos yeux qu'un sombre corbillard.

Ah! de ce changement je veux savoir la cause, Et tu me répondras, soit en vers, soit en prose. PARAPET.

"Bonjour, Madame. Votre servante, Messieurs, donnez-vous donc la peine de vous asseoir. C'est inutile. Qui peut me procurer le plaisir de vous voir. Peut de chose; une simple et légère conversation. On dit, voyez jusqu'où va la méchanceté, on dit que vous cachez du tabac de fraude; il nous en coûte pour nous en as-

surer; mais le devoir avant la politesse: aussi nous vous demandons la permission de visiter votre lit, votre commode, votre armoire et vos poches. — Fi, l'horreur, une femme seule! Ah! Messieurs, Messieurs, vous êtes bien très galans. — Laissez-vous faire, Madame; il nous en coûterait de vous voir en état de rébellion." Ce petit dialogue terminé, Messieurs de la régie procédèrent à une visite domiciliaire. Elle n'amena aucun résultat, quand l'un des visiteurs commença à interpellé de nouveau la dame Lamarque dont les traits masculins contrastent singulièrement avec la voûte et la capote. — Oh! mon dieu, Madame, lui dit-il, votre chapeau à une forme bien haute. — C'est la mode, Monsieur; cela sied aux grandes personnes. — Vous aurait-il indifférent de m'en laisser mesurer la hauteur? — Me prenez-vous pour un mannequin vivant? allez chez une modiste, il n'en manque pas. — Non, Madame, je préfère votre modèle. — Je n'ai pas mon chapeau. — Alors, Madame, au nom de la loi, et de par la régie, décoiffez-vous. — Forcés dans ses derniers retranchements, et obligée de se décoiffer, la dame Lamarque laisse tomber de son chapeau trois paquets de cigarettes d'Espagne. Les employés s'en saisissent et dressent procès-verbal.

Ce matin donc, la dame Lamarque comparait devant la 7e. chambre correctionnelle. — "Convenez-vous du fait qui vous est reproché? lui demanda M. le président. — Oui, Monsieur. — Pourquoi détenez-vous des tabacs de fraude? — Monsieur, c'est pour ma santé. — Comment, pour votre santé? — Oui, Monsieur, j'ai des picotées, et le médecin m'a ordonné de fumer. — C'est un système de votre invention. — Excusez, mon juge, si vous voulez me donner une cigarette, pourvu que ce ne soit pas des cigares de la régie, je vais fumer devant vous. (Hilarité générale.)"

Le tribunal n'a pas jugé de voir punir cette expérience, et la parole a été donnée à M. Ron set, avocat de la régie, qui a conclu à ce que la prévenue, contumace du fait, soit condamnée à 1,000 fr. d'amende. M. Genret a combattu les conclusions de la régie, et a donné lecture au tribunal d'un certificat de médecin, constatant qu'il a été ordonné à la dame Lamarque d'user de toniques, bon vin, et il dit dans le certificat, viandes grillées, beaucoup d'exercice en tous genres, des bains à la suite, force frictions, fumer, manger du tabac doux et autres choses. — Prenant sans doute ces circonstances en considération, le tribunal a condamné la dame Lamarque seulement à 100 francs d'amende. (Gaz. des Tribunaux.)

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expéditions. Brick Temperance, Clark, Providence, R. I. L. H. Gale. Brick Splendid, Clark, Savannah, Lincoln and Green. Brick Pico, Crowell, Havre, F. Perret. Brick Ceres, Knes, do. L. H. Gale. Brick Howard, Pope, Chicago, Cockayne, Watts et co. Brick Pilot, Fisher, Boston, Lincoln and Green. Goel Nimble, Martin, Vera Cruz, S. Cuculhu. Goel Hunter, Pearson, Tampico, Gordon, Forstall et co. Goel Lady of the Lake, Perry, Vermillionville, Capitaine. Goel Surprise, O'Flaherty, Apalachicola, P. B. Phelps.

Arrivés. Bateau de remorque Grampus, de la passe du S. O. ayant remorqué à la mer, les navires l'enlève, Gen. Putnam, Margart et Bingham. Aménés dans le port brick Russian. En dehors de la passe S. O. nav. Superior, Pike, de Cadix; nav. Lotus, Watts, de New York, et brick Henry Gratton, de Liverpool. — Laissez la passe Samedi à 3 p. m.

Brick Russian, Rider, de Lilloane. Brick William, Taylor, Havane, à L. H. Gale chargement, café, sucre, confitures, fruits etc. Goel. Nuro, Fowler, Tabasco, bois de teinture. Bat. à vap. Planter, M. Jarreau, des Natchitoches. Bat. à vap. Kentucky, Burnett, de Louisvile. Bateau à vapeur Beaver, Ball, des Natchitoches. Bateau à vapeur Constitution, Paul, Louisvile. Bateau à vap. New-York, Steele, Louisvile, avec du coton, de la farine, etc. à divers. — 12 pas. Bat. à vap. Hulson, Carry, de Louisvile, avec un chargement assorti — 80 pas.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 2 MARS 1830. Mr. ARISTIPPE. La seconde représentation de Marino Faliero, Tragédie nouvelle en cinq actes et en vers, par Guisimir Dalavigne. — Dans laquelle M. ARISTIPPE jouera le rôle de Marino Faliero. — Suivi de l'Homme de 60 ans, ou La petite entée, Vaudeville en un acte, par MM. D. trois et Simonin. — En attendant — FERNAND CORTES.

PERDU OU EGARE. UNE OBLIGATION souscrite par J. Bte. Mousnier, en date du 22 ou 23 Février, à l'ordre et endossé par M. Vidal, payable à 60 jours, de la somme de \$300. — Le public est prévenu de ne pas la négocier non plus que de la recevoir en paiement. — Quiconque pourrait l'avoir trouvée est prié de la remettre au bureau de cette feuille. 1er mars — 3f.

A VENDRE A L'AMIABLE. UNE jeune négresse créole, âgée de vingt à vingt-deux ans, bonne cuisinière, blanchissant passablement, bonne gardienne d'enfant, et garantie des vices et maladies prévues par la loi. S'adresser au bureau de l'Abéille. Si la dite négresse n'est pas vendue de gré à gré d'ici au 2 Mars prochain, elle sera ce jour créée et adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, par F. Dutillet, à la Bourse de Hewlett. 27 fév. — 3f.

Bon Café

A UN ESCALIN la livre au magasin d'ANT. AUCHOU, sur la Levée vis-à-vis l'ancien maréchal. 1er sept.

VENTES A L'ENCAEN.

PAN J. T. BAUDOU. Il sera vendu, sur la Levée, entre la Douane et les Magasins bleus, à 4 heures p. m. le Lundi 1er de Mars — 15,000 pieds soliveaux de Pin jaune. Conditions, à la vente. 27 fév.

PAN J. T. BAUDOU. EN vertu de l'autorisation de l'hon. Cour de Paris, et par ordre des syndics des créanciers d'Eugène F. Galonnie, il sera vendu les propriétés suivantes cédées par le dit failli à ses créanciers; savoir: Samedi 20 Mars 1830, à midi précis, au café de la Bourse de Hewlett — Eschaves Jupiter, négre de 25 ans, charretier et distillateur, Washington, négre de 24 ans, charretier; Harry, négre de 25 ans; charretier; Ned, négre de 35 ans, charretier; Monday, négrillon de 12 ans, domestique; Patience, négrillon de 14 ans, domestique; Martha, négrite de 15 ans, couturière domestique; Betsy, négresse de 50 ans, domestique et un peu blanchisseuse.

Propriétés foncières. — Un lot de terre situé au faubourg Lafayette, formant l'encoignure des rues Jackson et Brainard, désigné par le No. 6 sur le plan dressé par J. P. P. le 6 Fév. 1828, lequel plan se trouve déposé en l'étude de Carle Pollock, Notaire Public; ledit lot de terre ayant 277 pieds de face à la rue Jackson, et 300 pieds de profondeur face à la rue Brainard, le tout mesure française, ensemble avec les édifices ou améliorations qui peuvent s'y trouver.

Un autre lot de terre de forme triangulaire situé au faubourg Delor sur le limite du faubourg Sault, et formant l'encoignure ou l'angle des rues Suzette et de l'Association, sur lequel il y a des forêts et un haegard de 150 pieds de long. Ce lot contient 5 termes de différentes dimensions, et est désigné par la lettre L sur un plan annexé à son acte du 7 Avril 1827, en l'étude de Félix de Armas, Notaire Public; ce lot de terre sera vendu sur un nouveau plan qui en sera fait à cet effet par J. P. P. et qui sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Quatre terrains situés dans la ville de Covington paroisse de St. Tammany, dans la partie la plus apparente de la ville, désignés sur le plan de la dite ville par les Nos. 1, 2, 3, et 16 de l'let No. 4, ayant chacun 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, à l'exception du No. 3 qui n'a que 50 pieds de face sur 120 de profondeur; ensemble avec la maison à étage, cuisines, remises et autres constructions qui se trouvent sur les dits quatre terrains.

Conditions: Les esclaves et la propriété située à Covington, payable le 14 Juin, 1830. La propriété située au faubourg Lafayette, payable: \$206 67 comptant; \$268 67 le 25 Février 1831, et la balance du prix le 14 Juin, 1830. Et la propriété située au faubourg Delor, payable; \$1000 comptant; \$1000 à la fin de Novembre, 1830; \$1000 à la fin de Novembre, 1831. Et la balance du prix le 14 Juin, 1830: tous les paiements à terme en billets endossés à la satisfaction des Syndics et portant hypothèque respectivement sur les objets vendus.

Les actes de ventes seront passés devant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. Et Lundi, le 1er Mars, 1830, à midi, au magasin d'Encaen, rue St. Louis, Les meubles et effets mobiliers abandonnés par le dit failli à ses créanciers. Conditions comptant. 27 fév. 18

MESSIEURS J. Maignan et Faurie, remercient sincèrement les personnes qui leur ont prodigué leurs secours dans la nuit du 25. Pères de famille tous les deus, il meurt ors que le malheur qui vient de les frapper ne sera qu'augmenter les encouragements qu'ils ont reçus jusqu'à ce jour, et que, par un travail assidu et un patronage dont ils ont actuellement plus besoin que jamais, ils pourront espérer de repasser peu à peu la porte qu'ils ont eue fermée.

Il est l'honneur de présenter Messieurs les habitants, propriétaires de maisons à loyer, capitaines de navires, bateaux à vapeur etc., que malgré l'affreux incendie qui vient de détruire leur atelier de forgeur et de fondeur, ils ont pris des mesures convenables afin de pouvoir exécuter avec autant de promptitude que par le passé les différents ouvrages qui leur seront commandés. 1er mars.

TIRAGE DE LA LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs, 4ème. Classe.

Le sousigné ayant été requis de présider au tirage de la Loterie de l'Église catholique des Natchitoches, 4ème. classe, certifie par le présent, que les Nos. suivants sont ceux qui, ce jour, ont été tirés d'entre les trente mis dans la roue; savoir: Premier. Second. Troisième. Quatrième. 27 16 22 20

Et que les dits Nos. ont été tirés dans l'ordre dans lequel ils sont rangés ci-dessus; c'est à dire, le No. 27 le premier, le No. 16 le second, le No. 22 le troisième, et le No. 20 le quatrième et dernier. En foi de quoi, Natch. Orléans, ce 27 Février 1830.

G. MAURIAN, Juge-Président de la cour de Cité.

AVIS. — Les contribuables de la Taxe d'Etat, dans la ville et paroisse d'Orléans, pour l'année 1829, sont prévenus que la collecte de la dite taxe commencera le 20 de Mars prochain. Natch. Orléans, le 19 Fév. 1830.

F. GARDERIE, Trésorier de l'Etat. 20 fév. — 0f.

AVIS. — Toutes les personnes qui ont des réclamations à exercer contre la succession de Louis Potier, sont priées de vouloir présenter leurs comptes à François Dufour, l'un des curateurs de la dite succession. Les personnes qui doivent à la même succession sont également priées de se libérer dans le plus court délai. — 25fv — 3f

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le sousigné prévient le public qu'il a transféré son magasin de MARCHANDISES SECHES à son magasin, de la rue St. Philippe à l'encoignure des rues Cordé et Hurmann. Il vient de recevoir un assortiment de MARCHANDISES DE MODES de tout genre, ainsi que des VERREBRES et CHISTAUX assortis, venant du France. Il espère que par la modicité de son prix il méritera la continuation de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour. 25 fév.

J. LA SALLE

Dernières Nouvelles d'Angleterre.

Le navire Henry-Gratam, arrivé à la Baïe samedi, a apporté des journaux de Liverpool jusqu'au 11 Janvier. Jour contenu est de peu d'intérêt. On parlait à Londres d'un changement de ministère. Lord Wellington devait céder les rênes du gouvernement au duc Richmond. Un journal annonce cette nouvelle comme positive. Pour le coup, le ministère POLIGNAC!